

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-dixième session**

Bangkok, 19-23 mai 2014

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: Environnement et développement**Rapport du Comité de l'environnement et du développement sur sa troisième session***Résumé*

Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa troisième session à Bangkok du 29 au 31 octobre 2013. Il a passé en revue les questions émergentes et persistantes dans le domaine de l'environnement et du développement, notamment la viabilité environnementale de la croissance économique, de la sécurité énergétique, de la gestion des ressources en eau et du développement urbain durable. La session a débuté par un tour d'horizon des mesures et processus en cours pour parvenir à un développement durable en Asie et dans le Pacifique au cours duquel une attention particulière a été portée à la définition de priorités régionales pour le développement durable et aux résultats des principales concertations régionales sur la question, notamment le Forum Asie-Pacifique de l'énergie et la réunion régionale Asie-Pacifique sur la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En outre, le Comité a passé en revue les progrès réalisés dans l'application des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, ainsi que les préparatifs de la septième Conférence ministérielle et de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable, qui se tiendront respectivement en 2015 et 2016.

Le Comité a présenté un certain nombre de recommandations et il a notamment: a) reconnu que la CESAP constitue une enceinte appropriée pour faciliter le dialogue entre les États membres sur la mise en œuvre à l'échelon régional du programme d'action en faveur du développement durable et pour mettre la perspective régionale en rapport avec les processus engagés au niveau mondial concernant le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015; b) appuyé la proposition du secrétariat de convoquer en 2014 la première Réunion régionale Asie-Pacifique préparatoire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable, en partenariat plus étroit avec les organisations de la société civile; et c) recommandé que la Commission adopte, à sa soixante-dixième session, les résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

En outre, le Comité a souligné le rôle de la CESAP dans les préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et s'est félicité des nouvelles mesures prises par le secrétariat pour faciliter la poursuite des consultations entre les États membres sur les modalités d'organisation de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention et à donner au secrétariat de nouvelles directives.

* E/ESCAP/70/L.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	2
II. Compte rendu des travaux.....	4
A. Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable, résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et résultats des principales concertations régionales sur le développement durable	4
B. Préparatifs régionaux de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III).....	10
C. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.....	14
D. Examen de l'orientation future du sous-programme	14
E. Questions diverses	16
F. Adoption du rapport	16
III. Organisation	16
A. Ouverture, durée et organisation	16
B. Participation.....	16
C. Élection du bureau.....	17
D. Ordre du jour	17
E. Manifestations parallèles	18
Annexe Liste des documents	19

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité note avec satisfaction que le secrétariat est devenu le principal agent de la promotion de la coopération régionale visant la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique dans les domaines des politiques relatives à l'environnement et au développement, de la sécurité énergétique et de l'utilisation durable de l'énergie, de la gestion intégrée des ressources en eau et du développement urbain durable, et l'engage à renforcer davantage encore son action en ce sens.

2. Le Comité reconnaît que la CESAP constitue une enceinte appropriée pour faciliter le dialogue entre les États membres sur la mise en œuvre à l'échelon régional du programme d'action en faveur du développement durable, et mettre la perspective régionale en rapport avec les processus engagés au niveau mondial concernant le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.

3. Le Comité appuie la proposition du secrétariat de convoquer en 2014 la première réunion régionale préparatoire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable et recommande d'aligner l'ordre du jour, la structure et les autres modalités de l'organisation de ladite réunion régionale sur ceux du processus mondial.

4. Le Comité recommande que la Commission adopte, à sa soixante-dixième session, les résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie, à savoir: a) la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique, et b) le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)¹.

5. Le Comité est d'avis que l'action que la région entend engager pour le développement durable devrait prendre dûment en compte les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que le point de vue des groupes vulnérables.

6. Suivant les résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie, le Comité note qu'il importe d'appuyer l'orientation programmatique des travaux du secrétariat dans le domaine de l'énergie, en ce qui concerne en particulier: a) l'accès aux services énergétiques; b) l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables; c) le développement de l'infrastructure énergétique; et d) le commerce de l'énergie.

7. Le Comité prend note de la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, adoptée lors du Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, tenu à Bangkok du 26 au 28 août 2013².

8. Le Comité recommande que les résultats des principales concertations régionales concernant le développement durable, telles que la réunion d'application régionale Asie-Pacifique sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable³ et le Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, soient évalués régulièrement afin d'en assurer la bonne mise en œuvre et qu'il en soit dûment tenu compte pour l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

9. En notant l'intérêt du développement urbain durable pour la région, le Comité reconnaît l'importance de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) et du rôle de la CESAP dans l'organisation des préparatifs régionaux.

10. Le Comité se félicite de la proposition du secrétariat d'établir un groupe de contact pour faciliter les consultations à venir entre les États

¹ Voir E/ESCAP/APEF/3.

² Voir http://apmd2013.unescap.org/documents/APMD2013_Declaration.pdf.

³ Voir E/CN.17/2013/3/Add.1.

membres concernant la date, le lieu, le thème et les autres modalités d'organisation de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, ainsi que le processus régional préparatoire à Habitat III, prévu en 2016. Les recommandations d'un tel groupe de contact devraient être examinées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

11. Le Comité prend note avec satisfaction de l'invitation adressée par le Gouvernement kazakh aux États membres de la CESAP, en particulier ceux de l'Asie centrale, et aux parties régionales concernées à adhérer à la Charte du Programme de partenariat pour une passerelle verte; il prend également note avec satisfaction de l'offre du Gouvernement kazakh d'héberger l'Institut pour une passerelle verte; Il relève par ailleurs l'utilité du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte et du Programme de partenariat pour une passerelle verte pour promouvoir le développement durable dans la région.

12. Le Comité prend note de l'événement marquant que représentent l'adoption et l'ouverture à la signature de la Convention de Minamata sur le mercure (Kumamoto, Japon). Il note avec satisfaction l'offre du Gouvernement japonais d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités pour l'application de cette importante convention.

13. Le Comité prend note de l'initiative prise par les organisations de la société civile visant à mettre en place un mécanisme provisoire qui réunirait les principaux groupes et les autres parties concernées afin de coordonner et faciliter leur participation aux consultations régionales futures.

II. Compte rendu des travaux

A. Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable, résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et résultats des principales concertations régionales sur le développement durable

14. Le Comité était saisi des documents intitulés « Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable » (E/ESCAP/CED(3)/1), « Résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie » (E/ESCAP/CED(3)/2) et « Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable » (E/ESCAP/CED(3)/3).

15. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Japon, Kazakhstan, Népal et République de Corée.

16. Les documents établis au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour ont été présentés par le Directeur de la Division de l'environnement et du développement du secrétariat avant l'ouverture des délibérations.

17. Le Comité a ensuite été informé par le représentant de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales

du processus engagé au niveau mondial pour la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable⁴, et des domaines dans lesquels des processus régionaux facilités par les commissions régionales pourraient contribuer à leur bonne application.

18. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales a noté l'importance de l'engagement et des perspectives de la région pour définir les domaines thématiques de la prochaine session du Forum politique de haut niveau sur le développement durable. Ce forum allait traiter de la question de savoir si nous étions prêts pour un processus de développement porteur de changement pour l'après-2015, et s'intéresser plus précisément aux questions suivantes: a) comment éliminer la pauvreté de manière irréversible; b) comment prendre en compte les trois dimensions du développement durable dans la prise des décisions à tous les niveaux; c) comment définir un programme universel qui soit applicable à tous les pays tout en permettant une prise en compte des différences existantes; et d) quelle forme devraient prendre les partenariats mondiaux et régionaux pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

19. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales a indiqué les principaux moyens par lesquels les commissions régionales pourraient appuyer et refléter les travaux du processus mondial, ce qui permettrait et favoriserait la prise en considération des priorités régionales dans la définition du programme d'action mondial. Ces moyens comprenaient notamment des contributions de la région au *Rapport sur le développement durable dans le monde*, qui était l'un des rapports phares demandés par l'Assemblée générale, et le développement des capacités régionales à suivre et superviser les études nationales sur le développement durable. L'intervenant a encouragé le Comité à faire en sorte que les processus régionaux soient aussi riches de substance et productifs que possible à l'appui du Forum politique de haut niveau. S'agissant de la fréquence des réunions préparatoires régionales, il a noté que si la résolution de l'Assemblée générale précisait les modalités et le cadre du Forum politique de haut niveau et prescrivait la tenue de réunions régionales annuelles, elle ne mentionnait ni la fréquence ni la date de ces réunions. Il a suggéré comme option possible pour l'avenir l'adoption d'un système de rotation dans lequel chaque région tiendrait une grande réunion préparatoire au cours de chaque période de quatre ans.

20. Le Comité a été informé par la délégation thaïlandaise des résultats du récent Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, qui avait eu lieu à Bangkok du 26 au 28 août 2013. Notant que le Dialogue avait été la première réunion organisée après la publication du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, la délégation thaïlandaise a présenté les principaux résultats du Dialogue tels qu'énoncés dans la Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015². Elle a exprimé sa gratitude au secrétariat qui avait participé à l'organisation du Dialogue ministériel.

⁴ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

21. Le Comité a été informé par les représentants des organisations de la société civile (OSC) des résultats de la Consultation Asie-Pacifique des OSC sur un programme de développement juste et porteur de changement pour l'après 2015, qui avait eu lieu les 23 et 24 août 2013, avec pour objectif de formuler la contribution des OSC au Dialogue ministériel précité. Les représentants de ces organisations se sont félicités de l'occasion qui leur avait été donnée de contribuer au Dialogue ministériel et ont recommandé que le secrétariat continue à promouvoir la participation de grands groupes aux entretiens régionaux portant sur le développement durable et sur le programme de développement pour l'après-2015.

22. Le Comité a été informé par la délégation kazakh des résultats de la Conférence internationale sur le Programme de partenariat pour une passerelle verte, qui avait eu lieu à Astana les 30 septembre et 1^{er} octobre 2013. Exprimant sa reconnaissance à la CESAP et à la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour l'appui qu'elles avaient apporté dans la préparation et l'organisation de la Conférence, la délégation a informé le Comité que la Charte du Programme de partenariat pour une passerelle verte avait été adoptée et signée par les représentants de huit pays: Allemagne, Bélarus, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie et Monténégro. Cette Charte était ouverte à la signature de toutes les parties intéressées, et les États membres de la CESAP étaient invités à s'y associer ainsi qu'à participer à la conférence internationale annuelle sur une passerelle verte.

23. La délégation kazakh a fait savoir qu'au cours de sa première phase, le Programme de partenariat pour une passerelle verte portait essentiellement sur les besoins de la sous-région de l'Asie centrale dans son progrès sur la voie de la croissance verte; le Programme serait ensuite étendu au reste du continent eurasiatique. Il a été porté à l'attention du Comité que la CESAP, en partenariat avec l'Académie verte et la Coalition pour l'économie verte et le développement de G-Global, avait mis au point des cours en ligne sur la croissance verte à faible intensité de carbone, en anglais et en russe, à l'intention du Kazakhstan et d'autres pays d'Asie centrale. Des cours intensifs et des séminaires de formation utilisant ces méthodologies avaient été organisés en séquence avec la Conférence sur une passerelle verte.

24. La délégation kazakh a également informé le Comité que la manifestation EXPO 2017, qui serait organisée par la ville d'Astana, aurait pour thème « L'énergie de l'avenir » et s'inscrirait dans la ligne de la vision du Président du Kazakhstan, qui souhaitait faire d'Astana la capitale de l'innovation technologique verte et le centre de la troisième révolution industrielle pour une économie verte.

25. La délégation chinoise a dit qu'elle partageait l'avis selon lequel la structure et le thème principal de la réunion régionale préparatoire au Forum politique de haut niveau sur le développement durable devraient concorder avec ceux du Forum. Elle a noté que l'ordre du jour, le cadre général et les autres modalités de l'organisation de la réunion régionale préparatoire devraient inclure la sécurité énergétique, les énergies renouvelables, l'urbanisme durable, la prévention et la réduction des catastrophes, l'agriculture durable et le transport durable en tant que domaines prioritaires pour la région Asie-Pacifique.

26. La délégation bangladaise s'est félicitée de l'appui apporté par le secrétariat aux États membres pour les aider à adopter des politiques et des cadres réglementaires nationaux appropriés, dans le respect des législations nationales en matière de développement durable.

27. La délégation de la République de Corée a recommandé qu'en apportant son aide aux États membres, le secrétariat veille à a) concentrer ses ressources sur les projets les plus rentables qui répondent le mieux aux besoins des États membres concernés et b) élargir ses activités de manière à y inclure les polluants et la santé environnementale.

28. La délégation de la Fédération de Russie a informé le Comité de l'action menée par son pays pour assurer la viabilité environnementale. Tout en acceptant de manière générale le principe du développement vert, elle a déclaré que chaque pays avait le droit de choisir un modèle qu'il considérait approprié pour la transition vers une économie verte conformément aux principes énoncés dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, «L'avenir que nous voulons»⁴. Elle a déclaré appuyer sans réserve les résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie, où l'on précisait la nécessité de promouvoir davantage l'accès aux services énergétiques, l'efficacité énergétique ainsi que le développement des infrastructures énergétiques et du commerce de l'énergie. Elle a également informé le Comité des efforts déployés et des activités menées par les pouvoirs publics pour développer les infrastructures énergétiques et promouvoir le commerce dans le secteur de l'énergie, contribuant ainsi largement à assurer la sécurité énergétique dans la région. Elle a ajouté que la Fédération de Russie, qui avait réussi à réduire l'intensité énergétique de 4% par an, s'était fixé récemment pour objectif de la réduire de 40% d'ici à 2020 en apportant les améliorations nécessaires.

29. La délégation de la République de Corée a souligné que la croissance verte ne constituait pas un substitut du développement durable, mais était en fait un instrument pratique pour parvenir à un développement durable. Elle a présenté diverses initiatives et instruments conçus pour favoriser une croissance verte à faible intensité de carbone à l'appui du développement économique et social et de la durabilité environnementale. À cet égard, elle s'est déclarée disposée à partager l'expérience et les connaissances de son pays, en particulier dans le contexte de sa participation au Réseau de l'Initiative de Séoul pour la croissance verte.

30. La délégation de la République de Corée a souligné l'importance et le potentiel de la préservation de la biodiversité à l'appui du développement durable. Elle a informé le Comité des résultats d'un débat sur la biodiversité pour le développement durable qui avait eu lieu lors du huitième Forum de consultation du Réseau de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte organisé en juillet 2013 en collaboration avec la CESAP. Elle a également signalé les efforts en cours pour mettre en œuvre une initiative sur la biodiversité conçue pour donner effet à la Déclaration de Pyeong-Chang, dans laquelle il était recommandé que les problèmes de la biodiversité soient examinés dans le cadre de la définition des objectifs du développement durable, en prévision de la douzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique⁵, devant avoir lieu en 2014.

⁵ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1760, n° 30619.

31. La délégation kazakh a informé le Comité des mesures prises à l'échelon national pour promouvoir la protection de l'environnement, la croissance verte et le développement durable et a exprimé la sincère reconnaissance de son pays au secrétariat pour son appui aux initiatives nationales et régionales dans ces domaines.

32. Le Comité a souligné l'importance de la poursuite d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; il a insisté sur le fait que, pour promouvoir l'économie verte, il importait de donner un rang de priorité élevé au transfert des nouvelles technologies environnementales avec l'appui de vigoureux mécanismes internationaux. La délégation népalaise a souligné que dans l'élaboration du programme régional d'action pour le développement durable, il convenait d'accorder une priorité particulière à un certain nombre de domaines tels que l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire, la biodiversité et le développement humain et social, ainsi que l'agriculture durable, y compris la sylviculture.

33. La délégation chinoise a noté les domaines positifs et importants qui ont fait l'objet d'un consensus récemment au cours des processus régionaux de définition des enjeux prioritaires en matière de développement durable. Elle a souligné que les enjeux prioritaires définis pour la région devraient a) être fondés sur la promotion équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement, avec une attention particulière pour la relation entre protection de l'environnement et développement économique, b) respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées, et c) aboutir à la proposition de solutions pragmatiques pour progresser vers le développement durable, mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté et l'amélioration des moyens d'existence.

34. La délégation bangladaise a souligné que les besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ainsi que le point de vue des groupes vulnérables devraient être pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015. Elle a estimé notamment que le programme de développement pour l'après-2015 devrait être abordé avec un sentiment de responsabilité partagée par tous les pays, avec une définition claire de l'obligation de rendre des comptes, et devrait viser l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement durable.

35. La délégation népalaise a souligné qu'il fallait aborder de façon équilibrée et intégrée les trois dimensions du développement durable. Elle a souligné également que les résultats des grandes concertations régionales sur le développement durable devraient être évalués périodiquement pour en assurer la bonne mise en œuvre et veiller à ce qu'il en soit dûment tenu compte dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

36. La délégation japonaise a fait part de ses efforts pour promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables à la suite des catastrophes de 2011 et a fait savoir qu'un certain nombre de bonnes pratiques avaient été mises en œuvre et que les enseignements qui en avaient été tirés avaient été partagés avec divers organismes internationaux, tels que l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique.

37. Le Comité s'est félicité du haut niveau de participation au Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui avait abouti à l'adoption d'une déclaration ministérielle et d'un plan d'action. Il a estimé que le processus préparatoire et les résultats du Forum avaient été un excellent exemple de coopération régionale donnant des résultats tangibles, parmi lesquels un ensemble de priorités claires pour l'action du secrétariat dans le domaine de l'énergie.

38. Notant que l'Asie et le Pacifique était la région la plus vulnérable aux catastrophes naturelles, la délégation japonaise a fait savoir que son pays était encore en train de se remettre des catastrophes qui l'avaient frappé en 2011, et que celles-ci avaient eu pour effet de ralentir les progrès vers le développement durable. Elle a aussi noté qu'il était essentiel de faire face aux conséquences des catastrophes de façon efficace, et mis l'accent sur le rôle de la coopération régionale face aux catastrophes naturelles.

39. Témoignant ainsi de son intérêt et de son engagement en la matière, la délégation japonaise a par ailleurs annoncé la décision du Japon d'accueillir la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, prévue à Sendai en mars 2015. Cette conférence serait l'occasion a) de renforcer la capacité de la région à faire face aux catastrophes naturelles et b) d'intégrer pleinement la réduction des risques de catastrophe à tous les plans et politiques de développement. Elle devrait étudier le mécanisme qui devrait succéder au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes⁶, qui avait été adopté en 2005 comme ligne directrice internationale.

40. La délégation de la République de Corée a fait part au Comité de l'intérêt particulier de son pays pour le développement durable des villes, un des centres d'intérêt du secrétariat, et a suggéré que ce dernier envisage d'élargir son champ d'activité pour y inclure les polluants et la santé environnementale.

41. La représentante du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation de l'eau en Asie centrale a informé le Comité sur l'action actuelle de collaboration menée par le Centre en Asie centrale. Elle a mis particulièrement l'accent sur le travail mené avec le Partenariat mondial pour l'eau dans le Caucase et en Asie centrale et l'Institut mondial pour la croissance verte, établi en République de Corée, sous forme d'assistance technique et d'une étude préliminaire sur la croissance verte pour la sécurité de l'eau dans le bassin de la mer d'Aral. L'étude a recensé plusieurs actions prioritaires à mettre en œuvre dans la région aux niveaux régional et national. La représentante a fait savoir que le Centre était disposé à renforcer sa coopération avec la CESAP pour le développement des capacités dans les domaines pertinents, notamment à travers le Réseau de l'Initiative de Séoul sur la croissance verte.

42. Les représentants des organisations de la société civile ont informé le Comité de leur initiative de créer un mécanisme provisoire regroupant les principaux groupes et d'autres parties prenantes en vue de coordonner et faciliter leur participation accrue aux consultations régionales.

⁶ A/CONF.206/6, chap. I, résolution 2.

B. Préparatifs régionaux de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III)

1. Aperçu et préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique

43. Le Comité était saisi du document intitulé « Aperçu et préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique » (E/ESCAP/CED(3)/4).

44. Le secrétariat a fait un exposé introduisant ce point de l'ordre du jour. Les États membres ont été invités à donner leur avis sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan régional d'application pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique (2011-2015)⁷, et sur les mécanismes de production du rapport final sur le plan, comme demandé par la Déclaration ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2010)⁸ et par la Commission dans sa résolution 67/3. Les États membres ont également été invités à se prononcer sur les préparatifs et l'organisation de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, qu'il s'agisse des thèmes, des pays souhaitant l'accueillir ou des détails du processus régional de préparation.

45. Les représentants des membres suivants de la CESAP ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Népal et République de Corée. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), de l'Organisation mondiale de la santé, du Centre pour l'environnement et le développement, de l'Institut des stratégies environnementales mondiales, du Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation de l'eau en Asie centrale, du Réseau Tiers Monde, et de Cités et gouvernements locaux unis de l'Asie et du Pacifique.

46. Le Comité a pris note des efforts menés par le secrétariat pour suivre les progrès dans la mise en œuvre des résultats de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique. Les États membres ont été par ailleurs encouragés à apporter une contribution supplémentaire pour que le secrétariat puisse remplir pleinement sa mission en la matière. La délégation de la Fédération de Russie a exprimé l'engagement plein et entier de son pays en faveur du Plan d'application régional adopté à la sixième Conférence ministérielle, tenue à Astana en 2010.

47. La délégation de la Fédération de Russie a proposé que le processus préparatoire à la définition des priorités régionales en vue de la septième Conférence ministérielle soit basé sur la pratique antérieure consistant à organiser des réunions préparatoires aux niveaux sous-régional et régional. La participation d'experts nationaux, désignés par les gouvernements, au processus préparatoire devrait être ainsi facilitée. La délégation a exprimé

⁷ E/ESCAP/MCED(6)/12.

⁸ E/ESCAP/MCED(6)/11.

l'intérêt de participer aussi bien aux forums d'experts qu'aux forums intergouvernementaux de préparation.

48. Le Comité a noté que les priorités, les questions de fond et la date de la septième Conférence ministérielle devraient être étudiées avec soin, en tenant compte de la fonction historique de la Conférence ministérielle consistant à formuler une réponse régionale face aux défis émergents et persistants en matière d'environnement et de développement, ainsi que d'autres facteurs, en particulier sa position à l'égard du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Il a été précisé que les travaux de la septième Conférence ministérielle ne devaient pas préjuger des résultats du débat mondial qui aurait lieu fin 2015. Il a même été dit qu'il conviendrait peut-être d'envisager de reporter la septième Conférence ministérielle. Le Comité a accueilli favorablement la proposition du secrétariat de mettre en place un groupe de contact pour faciliter la future concertation entre États membres sur les détails organisationnels de la septième Conférence ministérielle, y compris le choix du lieu.

49. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables au thème de « l'urbanisation durable » proposé par la délégation de la République de Corée, vu son importance et le caractère multidimensionnel du défi qu'il posait au développement. Le Comité a pris note de l'observation du secrétariat selon laquelle, si ce thème était choisi, on pourrait aussi envisager d'établir des liens avec le processus préparatoire à Habitat III.

50. Le représentant de l'Organisation mondiale de la santé a rappelé les réunions régionales de haut niveau relatives à la santé et à l'environnement que son organisation avait convoquées. Il a souligné que des liens importants pouvaient être établis, notamment sur des thèmes comme le changement climatique, la pollution atmosphérique, la santé au travail et la santé environnementale urbaine, entre la septième Conférence ministérielle et une série de réunions ministérielles sur la santé et l'environnement qui avaient été organisées tous les trois ans depuis 2007. La prochaine de ces réunions était prévue pour 2016. Il a aussi indiqué que l'Organisation mondiale de la santé souhaiterait donc collaborer à l'organisation de la septième Conférence ministérielle.

51. Le représentant de l'Institut des stratégies environnementales mondiales a pris note du mandat des commissions régionales visant à promouvoir l'intégration des trois dimensions du développement durable qui avaient été mises en avant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable⁴. Ce mandat nécessiterait une plus grande cohérence entre les organisations régionales et les processus en place, en faisant appel notamment au Mécanisme régional de coordination. Il conviendrait par conséquent de tenir compte de la nécessité de faire participer aux processus régionaux en vue du Forum politique de haut niveau sur le développement durable les ministres extérieurs au secteur environnemental. Il a laissé entendre qu'on pouvait aligner les sessions de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique sur les processus régionaux du Forum politique de haut niveau en adaptant la fréquence et l'intitulé de la première de manière à refléter son mandat en matière de développement durable. Il a été proposé que des organismes de recherche et des organisations de la société civile contribuent à

des études et à des examens supplémentaires sur un cadre institutionnel plus efficace pour le développement durable au niveau régional.

52. Le représentant des organisations de la société civile a mis l'accent sur la participation croissante de la société civile aux forums et aux processus internationaux et régionaux sur le développement durable. Les contributions de la société civile ont été soulignées, en particulier celles qui confèrent une légitimité et un large soutien aux résultats de ces forums et processus. Les organisations de la société civile ont travaillé à l'établissement de mécanismes de coordination plus efficaces entre elles, de manière à permettre une participation plus active à ces forums. Le représentant a déclaré que les organisations de la société civile étaient prêtes à contribuer au processus préparatoire de la septième Conférence ministérielle.

2. Les préparatifs régionaux d'Habitat III

53. Le Comité était saisi du document intitulé « Préparatifs régionaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III) » (E/ESCAP/CED/3/5).

54. Les représentants des membres suivants de la CESAP ont fait des déclarations: Chine, Fédération de Russie, Japon et Népal. Les représentants d'ONU-Habitat, de Cités et gouvernements locaux unis de l'Asie et du Pacifique et de l'Institut thaïlandais de l'environnement ont également fait une déclaration.

55. Le Comité a noté que l'urbanisation rapide posait de grands problèmes à de nombreux pays de la région, notamment en matière d'eau potable, d'assainissement, d'énergie, de transport, de préservation des écosystèmes et de sécurité alimentaire, et a souligné l'importance de promouvoir le développement urbain durable en Asie et dans le Pacifique.

56. Le Comité a reconnu l'importance déterminante d'Habitat III, qui se tiendrait en 2016, et le rôle joué par la CESAP dans l'organisation de ses préparatifs régionaux. À cet égard, le Comité a pris note d'une recommandation visant à ce que le sixième Forum Asie-Pacifique de l'urbanisation, prévu en 2015, serve de réunion préparatoire régionale pour Habitat III par l'introduction d'un segment intergouvernemental.

57. Concernant le thème d'Habitat III, « Le développement urbain durable: l'avenir de l'urbanisation », la délégation chinoise a noté que le développement était une condition préalable aux établissements humains durables, ce qui revenait à donner la priorité au développement économique et à la réduction de la pauvreté, notamment en s'attachant aux questions d'équité. Le développement des établissements humains devrait être coordonné avec la croissance économique, la protection environnementale, le renforcement de la productivité et la croissance démographique, une attention égale étant accordée aux zones rurales et aux zones urbaines dans un souci d'équilibre.

58. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur l'importance d'une collaboration entre villes, moyen efficace d'échanger les bonnes pratiques et de développer les capacités des villes de faire face aux problèmes locaux de développement durable, et sur le rôle important que les réseaux de villes pourraient jouer.

59. La délégation japonaise a informé le Comité de plusieurs initiatives destinées à promouvoir la coopération entre villes qui avaient été mises sur pied par son gouvernement, telles que l'Initiative des villes du futur et l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre⁹, ainsi que par certaines villes comme Kawasaki, Kitakyushu et Yokohama.

60. La délégation chinoise a souligné l'importance de l'urbanisation pour améliorer les moyens d'existence de chacun ainsi que l'appui de son gouvernement à la promotion des villes durables; elle a fait référence à l'Expo 2010 de Shanghai (Chine), qui avait eu pour thème « Une meilleure ville, une meilleure vie », et à la proposition d'instituer une journée mondiale de la ville.

61. Une délégation a prié l'Organisation des Nations Unies et ses organes et organismes concernés, y compris la CESAP, d'étudier les tendances de l'urbanisation et ses dimensions techniques, scientifiques et sociales, ainsi que les stratégies à mettre en œuvre aux niveaux national, régional et mondial pour faire face aux problèmes qu'elle posait.

62. Le représentant d'ONU-Habitat s'est déclaré satisfait de la relation de travail de longue date et complémentaire que son organisation avait entretenue avec la CESAP, notamment durant les préparatifs régionaux de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de la mise en œuvre des résultats d'Habitat II. Le représentant a aussi fait un point sur l'évolution récente des préparatifs mondiaux pour Habitat III. Il avait été demandé aux États membres de mettre ou de remettre sur pied des comités nationaux d'Habitat, et ONU-Habitat avait élaboré un projet de directives pour l'établissement des rapports nationaux. Un comité de coordination interinstitutions pour Habitat III avait été créé afin de s'inspirer de l'expérience acquise dans l'ensemble du système des Nations Unies, et des efforts avaient été entrepris pour veiller à assurer une cohérence entre le programme de développement pour l'après-2015 et Habitat III.

63. Le représentant d'ONU-Habitat avait aussi invité les États membres à envisager de tirer pleinement parti des réunions déjà prévues, telles que la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, ainsi que le septième Forum urbain mondial, qui se tiendrait à Medellín (Colombie) en avril 2014.

64. La représentante de Cités et gouvernements locaux de l'Asie et du Pacifique a informé le Comité que les cités et gouvernements locaux avaient créé une équipe spéciale opérant au niveau mondial, appuyée par plusieurs grands organismes des Nations Unies, afin de fournir des contributions coordonnées au programme de développement pour l'après-2015 et à Habitat III, qui s'inscrivaient dans le droit fil des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Elle a insisté sur la nécessité d'inclure des questions intersectorielles dans le « nouveau programme pour les villes », qui serait présenté pour adoption à Habitat III, telles que la gouvernance démocratique locale, la participation inclusive et la fourniture locale de services. Notant les limites auxquelles nombre de gouvernements locaux étaient confrontés en matière de ressources et de capacités, elle a

⁹ Voir E/ESCAP/MCED(00)/1, annexe III, ainsi que E/ESCAP/1205.

souligné qu'il fallait élaborer des politiques urbaines nationales et appuyer les associations de gouvernements locaux.

65. Le représentant de l'Institut thaïlandais de l'environnement, s'exprimant au nom des organisations de la société civile, a mis l'accent sur la nécessité d'une urbanisation inclusive, tout en soulignant celle d'intégrer le secteur informel et les autres groupes vulnérables aux processus de prise de décision à l'échelon des villes.

C Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session

66. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Directeur de la Division de l'environnement et du développement a donné un aperçu du processus d'adoption des résolutions par la Commission. Le Comité a été tenu informé des nouvelles directives concernant les projets de résolution, qui avaient été élaborées par le secrétariat afin de renforcer l'efficacité des résolutions adoptées par la Commission et en application de la résolution 69/1 relative à un appareil de conférence de la Commission pour le développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique, en particulier l'alinéa d) du paragraphe 3.

67. Le Comité a été informé que les directives relatives aux projets de résolution seraient présentées à la 351^e session du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, prévue le 4 décembre 2013. Les États membres ont été priés de faire circuler à l'avance les propositions et/ou textes de projet de résolution à soumettre pour examen à la Commission à sa soixante-dixième session, mais aucun projet de résolution particulier n'a été soumis pour examen par le Comité.

D. Examen de l'orientation future du sous-programme

68. Un représentant de la Division de la planification du programme et des partenariats de la CESAP a présenté des informations sur le processus d'établissement du projet de cadre stratégique pour 2016-2017, qui serait approuvé par l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Ont été exposées les principales caractéristiques du cadre stratégique, à savoir le fait qu'il reposait fondamentalement sur des mandats approuvés par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la CESAP; l'intégration des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable⁴ et du processus d'examen quadriennal; et l'accent mis sur l'intégration concrète des sujets de préoccupation environnementaux, sociaux et économiques, ainsi que sur les questions de sexospécificité et sur les pays ayant des besoins particuliers. Le secrétariat a aussi fourni des informations sur la prochaine période biennale 2016-2017 et le programme de travail approuvé dans le domaine de l'environnement et du développement pour la période biennale 2014-2015¹⁰. Les États membres ont été invités à faire part de leurs conseils concernant l'orientation future du sous-programme.

¹⁰ Voir Plan-programme biennal et priorités pour la période 2014-2015, *Documents officiels de l'Assemblée générale, Soixante-septième session, Supplément n°6 (A/67/6/Rev.1)*, Programme 16, sous-programme 4.

69. Certaines délégations ont proposé divers domaines pouvant être retenus dans le sous-programme pour la période 2016-2017: la préservation de la biodiversité, en tenant particulièrement compte de l'importance de la biodiversité pour assurer une plus grande résilience en matière de développement social et économique; la consommation et la production durables; la sécurité énergétique et les énergies renouvelables; les villes durables; la préparation aux catastrophes et la réduction des risques; l'agriculture durable; et la technologie. Une délégation a rappelé au Comité que la réduction de la pauvreté continuait d'être la question prioritaire de la région et elle a recommandé qu'une importance égale soit accordée à la sécurité énergétique et aux énergies renouvelables dans le cadre de l'examen de l'orientation future du sous-programme. De plus, il a été préconisé que le secrétariat s'emploie, autant que possible et sans préjuger des résultats des processus mondiaux, à aligner les programmes de travail futurs sur le programme de développement pour l'après-2015. On a souligné le rôle déterminant que la technologie et le transfert de technologie pourraient jouer pour obtenir les résultats escomptés en matière d'environnement et de développement dans la région et on a préconisé d'étudier si la technologie pouvait jouer un rôle plus important dans le cadre stratégique futur, compte tenu de la possibilité d'établir un comité ou un sous-programme traitant spécifiquement de la technologie dans le cadre du processus de révision de l'appareil de conférence de la CESAP.

70. Pour rendre opérationnel le programme de travail, il a été préconisé que la mise en œuvre de projets pilotes assurés par le secrétariat se développe, parallèlement aux travaux normatifs et analytiques en cours, de manière à élaborer et à tester une meilleure façon de procéder qui soit adaptée aux besoins spécifiques des pays et de la région. Il a également été fait référence aux résultats de l'examen à mi-parcours¹¹ des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique¹², l'accent étant mis sur l'impact positif d'une participation efficace des communautés locales et des organisations de la société civile aux projets sur le terrain. De plus, une délégation a proposé que les synergies entre les activités du sous-programme et d'autres domaines de programme de la CESAP soient renforcées dans le prochain cadre stratégique, par exemple avec le Centre pour la mécanisation agricole durable.

71. S'exprimant au nom d'un groupe d'organisations de la société civile, le représentant des Traités des peuples sur la durabilité et du Centre pour l'environnement et le développement a jugé remarquables le modèle de participation de la société civile qui avait été introduit lors de la présente session du Comité, ainsi que la prise en compte des vues des organisations de la société civile dans le processus de planification pour le prochain exercice biennal. Il a mis l'accent sur l'impact que la région Asie-Pacifique pouvait avoir sur l'établissement du futur programme de développement, en particulier si les organisations de la société civile étaient autorisées à y participer effectivement. Il a encouragé la région à jouer un rôle de chef de file dans la mise sur pied d'une approche plus globale de la durabilité, recommandant que ce rôle se reflète également dans l'orientation future du programme de travail.

¹¹ E/ESCAP/CED(3)/4, sect. IV.

¹² E/ESCAP/67/8, chap. I.

72. Un autre représentant de la société civile est revenu sur les questions de technologie soulevées précédemment, et a rappelé les processus mondiaux en cours – notamment ceux mis en œuvre dans le contexte du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique – tout en encourageant le secrétariat à participer plus concrètement aux questions relatives au transfert de technologie, et à identifier les conditions favorables en la matière dans la région. L'importance de l'énergie et des énergies renouvelables ainsi que les possibilités offertes à la région de faire œuvre de pionnier en favorisant des systèmes de fourniture d'énergies renouvelables et décentralisés pour tous ont également été évoquées.

E. Questions diverses

73. Le Comité a prié le secrétariat d'étudier la possibilité de fournir des informations plus complètes, notamment une liste des exposés supplémentaires et des personnes qui les présenteraient, lors de la diffusion du programme provisoire des sessions futures.

F. Adoption du rapport

74. Le Comité a adopté le rapport sur sa troisième session le 31 octobre 2013.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

75. Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa troisième session à Bangkok du 29 au 31 octobre 2013.

76. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP a fait une déclaration liminaire.

77. Une allocution d'ouverture a été prononcée par M. Pithaya Pookaman, Conseiller du Ministre thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement.

B. Participation

78. Les représentants des membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, France, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Mongolie, Népal, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande et Macao (Chine).

79. Ont participé également à la session les représentants des organismes des Nations Unies suivants: Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Habitat.

80. Les institutions spécialisées et les organismes apparentés ci-après étaient représentés: Banque mondiale, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le

développement industriel, Organisation internationale du Travail et Organisation mondiale de la santé.

81. Ont participé en outre à la session les représentants de deux organisations intergouvernementales: Commission du Mékong et Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation de l'eau en Asie centrale, ainsi que 20 représentants de la société civile et d'autres entités.

C. Élection du Bureau

82. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président: (Kazakhstan)	M. Bektas Mukhametzhanov
Vice- Présidents:	M ^{me} Sukontha Aekaraj (Thaïlande) M. Dae Young Ju (République de Corée)
Rapporteur:	M. Dornath Aryal (Népal)

D. Ordre du jour

83. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable.
5. Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable:
 - a) Forum Asie-Pacifique de l'énergie;
 - b) Réunion régionale Asie-Pacifique pour la mise en œuvre des résultats de Rio+20;
 - c) Deuxième Sommet Asie-Pacifique de l'eau;
 - d) Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;
 - e) Réunion des parties prenantes au Programme de partenariat pour une passerelle verte.
6. Préparatifs régionaux de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique et de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III).

7. Examen des projets de résolution, de recommandation et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.
8. Examen de l'orientation future du sous-programme.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

84. Une manifestation parallèle intitulée « Gestion intégrée des ressources dans les villes asiatiques » s'est tenue le 29 octobre 2013 en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale.

85. Une manifestation parallèle intitulée « Partenariats régionaux pour le développement durable » s'est tenue le 30 octobre 2013 en collaboration avec le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la protection de l'environnement du Kazakhstan et la Coalition pour l'économie verte et le développement de G-Global.

86. Une manifestation parallèle intitulée « Dialogue sur la participation des organisations de la société civile au niveau régional » s'est tenue le 31 octobre 2013. Elle a été organisée par la CESAP et y ont participé des membres de la société civile et les représentants des membres du Mécanisme de coordination régionale.

87. Une réception a été organisée le 29 octobre 2013 pour présenter le programme de collaboration SUSTAIN-EU-ASEAN destiné aux scientifiques des pays européens et de l'ASEAN, en collaboration avec l'Institut du climat, de l'environnement et de l'énergie de Wuppertal, qui a fait fonction de coordinateur du programme.

88. Un Pavillon des partenariats a été également mis en place durant la réunion. Les exposants de cette manifestation représentaient les organisations suivantes: AIT-Extension; Asia Low Emission Development Strategies Initiative; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; Coalition pour l'économie verte et le développement de G-Global; Agence allemande de coopération internationale; Institut des stratégies environnementales mondiales; Institut de développement des énergies renouvelables de la Fondation Asie-Pacifique et de la Fondation pour les politiques de santé publique; SUSTAIN-EU-ASEAN; SWITCH-Asia Network Facility; Cités et gouvernements locaux unis de l'Asie et du Pacifique; Programme des Nations Unies pour le développement; et ONU-Habitat.

Annexe

Liste des documents

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CED(3)/1	Vers la réalisation du développement durable en Asie et dans le Pacifique: définition des priorités de la région en matière de développement durable	4
E/ESCAP/CED(3)/2	Résultats du Forum Asie-Pacifique de l'énergie	5 a)
E/ESCAP/CED(3)/3	Résultats des principales concertations régionales sur le développement durable	5 b)-e)
E/ESCAP/CED(3)/4	Aperçu et préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique	6
E/ESCAP/CED(3)/5	Préparatifs régionaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat III)	6
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CED(3)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	
E/ESCAP/CED(3)/L.2	Projet de rapport	10
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/CED(3)/INF/1	Information for participants	
E/ESCAP/CED(3)/INF/2	List of participants	
E/ESCAP/CED(3)/INF/3 et Rev.1	Programme provisoire et Programme provisoire révisé	